

COMMISSION DE L'URBANISME DU CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Préavis municipal n° 04/22

Relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de 81'000 CHF pour la réfection du bâtiment
situé à « La Râpe » communément appelé « cave à fromage »

RAPPORT

Date de la séance : 25 août 2022

Membres présents de la commission : Mmes Cécile Martini, Anne Genevay-Bolay, MM. Didier Besson, Olivier Ramel, Philippe Renevier, et Germain Treboux. Excusé : Alain Galois

Membres présents de la municipalité : Mme Nathalie Guignard-Pidoux, M. Denis Currat. Présents également, M. Amaury Annen, garde forestier et M. Bernard Treboux président du Conseil Communal

Les membres de la Municipalité ainsi que M. Annen, ont présenté en détail le préavis 04/22. Ils ont répondu à toutes nos questions, nous les en remercions. Le manque de place récurant ainsi que le désir de conserver du patrimoine communal ont été mis en avant.

La commission de l'urbanisme accompagnée de Germain Treboux, utilisateur de la cave à fromage, s'est rendue sur place pour un état des lieux.

Elle constate que :

- La surface au sol est d'environ 6x5 mètres
- Les poutrelles métalliques de la dalle sont corrodées.
- Le bâtiment est très près de la route.
- L'accotement est inexistant côté village où se trouve la descente d'escalier d'accès à la cave.
- La place en tout-venant prévue se trouve à l'opposé, côté déchetterie.
- L'accès est mal aisé et dangereux pour le locataire.

En conclusion :

Dans l'état actuel de dégradation de la cave à fromage, base du bâtiment, il ne semble pas judicieux de reconstruire à neuf un local au-dessus.

Au vu de ce qui précède, la commission de l'urbanisme propose au Conseil communal de Bassins de refuser le préavis tel que présenté.

Fait à Bassins, le 29 août 2022

Didier Besson



Philippe Renevier



Cécile Martini



Anne Genevay-Bolay (rapporteur)



Olivier Ramel

